



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par l'**Administration Communale d'Esneux** demeurant Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue d' Esneux, 176** à 4130 Esneux et cadastré division 2, section C n°55H.

La demande vise les travaux suivants : **Modification du permis d'urbanisme n°2023-135 : modification des matériaux des parements de façades et du système constructif de la crèche d'Esneux** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide : SDC

- zone inondable

GCU

- zone inondables,
- superficie zone d'espaces verts inférieure à 60% de la superficie constructible du bien
- superficie aux sols supérieur à 650m<sup>2</sup>
- toiture plate - volumétrie massive
- plus de deux matériaux utilisés pour les parements

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38** ou **04/380.93.34** ou **04/380.94.18**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 novembre 2024 au 04 décembre 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)